

S.37.01 – Concentration de risques

Observations générales

La présente section concerne la déclaration annuelle demandée aux groupes.

Ce modèle est utilisé pour la déclaration de toutes les concentrations de risque importantes entre les entités soumises au contrôle de groupe et les tiers, quelle que soit la méthode de calcul et indépendamment du fait que des règles de solvabilité sectorielles aient été utilisées ou non aux fins du calcul de la solvabilité du groupe.

Il vise à recueillir la liste des expositions les plus importantes (en valeur exposée au risque) par contrepartie et par type d'exposition (du groupe et/ou de l'entité) à l'extérieur du périmètre du contrôle de groupe d'assurance ou de réassurance (exposition maximale par contrat et en cas de défaillance d'un réassureur; concentration des risques hors bilan). On peut la comprendre comme l'exposition maximale possible sur une base contractuelle, qui n'a pas nécessairement d'incidence sur le bilan, et sans tenir compte des instruments et techniques d'atténuation du risque. Des seuils peuvent être fixés par le contrôleur du groupe après consultation du groupe lui-même et du collège.

	ÉLÉMENT À DÉCLARER	INSTRUCTIONS
C0010	Nom de la contrepartie externe	Le nom de la contrepartie externe du groupe.
C0020	Code d'identification de la contrepartie du groupe	L'identifiant d'entité juridique (LEI) de l'investisseur/de l'acheteur/du cessionnaire, s'il existe. S'il n'existe pas, ne rien déclarer pour cet élément.
C0030	Type de code d'identification de la contrepartie du groupe	Indiquer le type de code utilisé dans la rubrique «Code d'identification de la contrepartie du groupe» 1 – LEI 9 – Pas de LEI
C0040	Pays de l'exposition	Le code ISO 3166-1 alpha-2 du pays d'où provient l'exposition. S'il existe un émetteur par exemple pour une obligation, il s'agit du pays où se trouve le siège de l'entité qui émet cette obligation.
C0050	Nature de l'exposition	Une description du type d'exposition. Les dérivés et les sûretés doivent également être indiqués, en tant qu'expositions sur des contreparties souveraines. S'il existe plus d'un type d'exposition par contrepartie, indiquer chacune d'entre elles sur des lignes séparées. Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Actifs – obligations 2 – Actifs – actions 3 – Actifs – réassurance 4 – Actifs – autres 5 – Passifs – assurance 6 – Passifs – prêts 7 – Passifs – dettes 8 – Passifs – autres 9 – Hors bilan (actifs éventuels) 10 – Hors bilan (passifs éventuels) Les dérivés doivent être déclarés nets des sûretés.

C0060	Code d'identification de l'exposition	<p>Code d'identification de l'exposition, par ordre de priorité suivant:</p> <ul style="list-style-type: none"> - code ISIN ISO 6166 lorsqu'il est disponible; - autre code «reconnu» (par ex. CUSIP, Bloomberg Ticker, Reuters RIC) - code attribué par l'entreprise, lorsque les options ci-dessus ne sont pas disponibles. Ce code doit rester le même dans le temps. <p>Pour les expositions de type 3 et 5 en C0050, la déclaration doit être faite par la contrepartie; ne rien indiquer dans cette cellule.</p>
C0070	Type de code d'identification de l'exposition	<p>Type de code d'identification utilisé pour l'élément «Code d'identification de l'actif». Choisir impérativement l'une des options suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 – code ISIN de l'ISO 6166 2 – code CUSIP (Committee on Uniform Securities Identification Procedures): numéro attribué par le CUSIP Service Bureau pour les entreprises américaines et canadiennes 3 – SEDOL (Stock Exchange Daily Official List pour la bourse de Londres) 4 – WKN (Wertpapier Kenn-Nummer, le numéro d'identification alphanumérique allemand) 5 – Bloomberg Ticker (code à lettres Bloomberg d'identification des titres d'une société) 6 – BBGID (Bloomberg Global ID) 7 – Reuters RIC (Reuters Instrument Code) 8 – FIGI (Financial Instrument Global Identifier) 9 – Autre code attribué par un membre de l'Association des agences nationales de codification 99 – Code attribué par l'entreprise <p>Pour les expositions de type 3 et 5 en C0050, la déclaration doit être faite par la contrepartie; ne rien indiquer dans cette cellule.</p> <p>Si une exposition relève de plusieurs codes, chacun d'eux doit être indiqué sur une ligne distincte.</p>
C0080	Notation externe	<p>Notation de l'exposition à la date de référence de la déclaration, fournie par l'organisme externe d'évaluation du crédit (OEEC) désigné.</p>
C0090	OEEC désigné	<p>Identifier l'organisme externe d'évaluation du crédit (OEEC) qui attribue la notation externe en C0080, en utilisant la liste fermée ci-après. En cas de notations émises par des filiales de l'OEEC, veuillez indiquer l'OEEC mère [par référence à la liste de l'AEMF des agences de notation de crédit enregistrées ou certifiées conformément au règlement (CE) n° 1060/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit]. Dans le cas d'une agence de notation de crédit nouvellement enregistrée ou certifiée par l'AEMF et tant que la liste fermée n'a pas été mise à jour, veuillez indiquer "Autre OEEC désigné".</p> <ul style="list-style-type: none"> — Euler Hermes Rating GmbH (code LEI: 391200QXGLWHK9VK6V27) — Japan Credit Rating Agency Ltd (code LEI: 35380002378CEGMRVW86) — BCRA Credit Rating Agency Ltd (code LEI: 747800Z0IC3P66HTQ142) — Creditreform Rating AG (code LEI: 391200PHL11KDUTTST66) — Scope Ratings AG (précédemment PSR Rating GmbH) (code LEI: 391200WU1EZUQFHDWE91) — ICAP Group SA (code LEI: 2138008U6LKT8VG2UK85) — GBB-Rating Gesellschaft für Bonitätsbeurteilung GmbH (code

		<p>LEI: 391200OLWXCTKPADVV72)</p> <ul style="list-style-type: none"> — ASSEKURATA Assekuranz Rating-Agentur GmbH (code LEI: 529900977LETWLJF3295) — ARC Ratings, SA (précédemment Companhia Portuguesa de Rating, SA) (code LEI: 213800OZJQMV6UA7D79) — AM Best Europe-Rating Services Ltd. (AMBERS) (code LEI: 549300VO8J8E5IQV1T26) — DBRS Ratings Limited (code LEI: 5493008CGCDQLGT3EH93) — Fitch France SAS. (code LEI: 2138009Y4TCZT6QOJO69) — Fitch Deutschland GmbH (code LEI: 213800JEMOT1H45VN340) — Fitch Italia SpA (code LEI: 213800POJ9QSCHL3KR31) — Fitch Polska SA (code LEI: 213800RYJTJPW2WD5704) — Fitch Ratings España SAU. (code LEI: 213800RENFIIODKETE60) — Fitch Ratings Limited (code LEI: 2138009F8YAHVC8W3Q52) — Fitch Ratings CIS Limited (code LEI: 213800B7528Q4DIF2G76) — Moody's Investors Service Cyprus Ltd (code LEI: 549300V4LCOYCMNUVR81) — Moody's France SAS. (code LEI: 549300EB2XQYRSE54F02) — Moody's Deutschland GmbH (code LEI: 549300M5JMGHVTWYZH47) — Moody's Italia Srl (code LEI: 549300GMXJ4QK70UOU68) — Moody's Investors Service España SA (code LEI: 5493005X59ILY4BGJK90) 25.11.2017 L 310/5 Journal officiel de l'Union européenne FR — Moody's Investors Service Ltd (code LEI: 549300SM89WABHDNJ349) — S&P Global Ratings France SAS (code LEI: 54930035REY2YCDSBH09) — S&P Global Ratings Italy SRL (code LEI: 54930000NMOJ7ZBUQ063) — Standard & Poor's Credit Market Services Europe Limited (code LEI: 549300363WVTTH0TW460) — CRIF Ratings Srl (précédemment CRIF SpA) (code LEI: 8156001AB6A1D740F237) — Capital Intelligence Ratings Ltd (code LEI: 549300RE88OJP9J24Z18) — European Rating Agency, a.s. (LEI code: 097900BFME0000038276) — Axesor conocer para decidir SA (code LEI: 95980020140005900000) — Cerved Rating Agency SpA (précédemment CERVED Group SpA) (code LEI: 8156004AB6C992A99368) — Kroll Bond Rating Agency (code LEI: 549300QYZ5CZYXTNZ676) — The Economist Intelligence Unit Ltd (code LEI: 213800Q7GRZWF95EWN10) — Dagong Europe Credit Rating Srl (Dagong Europe) (code LEI: 815600BF4FF53B7C6311) — Spread Research (code LEI: 969500HB6BVM2UJDOC52) — EuroRating Sp. z o.o. (code LEI: 25940027QWS5GMO74003) — HR Ratings de México, SA de C.V. (HR Ratings) (code LEI: 549300IFL3XJKTRHZ480) — Moody's Investors Service EMEA Ltd (code LEI: 54930009NU3JYS1HTT72) — Egan-Jones Ratings Co. (EJR) (code LEI: 54930016113PD33V1H31) — modeFinance Srl (code LEI: 815600B85A94A0122614) — INC Rating Sp. z o.o. (code LEI: 259400SUBF5EPOGK0983) — Rating-Agentur Expert RA GmbH (code LEI: 213800P3OBSGWN2UE81) — Autre OEEC désigné
--	--	--

C0100	Secteur	Le secteur économique de l'émetteur, sur la base de la dernière version du code NACE. Utiliser au minimum la lettre de référence du code NACE identifiant la section (par exemple «A» ou «A0111» seraient acceptables), sauf pour la partie de la NACE qui concerne les activités financières et d'assurance, pour lesquelles il faut employer la lettre identifiant la section suivie du code à quatre chiffres de la classe (par exemple «K6411»).
C0110	Entité du groupe soumise à l'exposition	Liste de toutes les entités du groupe concernées par l'exposition. Toutes les entités sont susceptibles d'être déclarées ici. Les déclarer sur une ligne séparée chacune. Si plus d'une entité du groupe est concernée, compléter une ligne pour chacune de ces entités.

C0120	Code d'identification de l'entité du groupe	<p>Le code d'identification unique déclaré en S.32.01.</p> <p>Code d'identification, par ordre de priorité suivant:</p> <ul style="list-style-type: none"> – identifiant d'entité juridique (LEI); – code spécifique. <p>Code spécifique:</p> <ul style="list-style-type: none"> – pour les entreprises d'assurance et de réassurance EEE et les autres entreprises EEE réglementées relevant du contrôle de groupe: le code d'identification, attribué par l'autorité de contrôle compétente nationale, qui est utilisé sur le marché local; – pour les entreprises hors EEE et les entreprises non réglementées relevant du contrôle de groupe, le code d'identification est fourni par le groupe. Le code d'identification attribué à chaque entreprise hors EEE ou non réglementée doit systématiquement respecter le format suivant: code d'identification de l'entreprise mère + code ISO 3166-1 alpha-2 du pays de l'entreprise + 5 chiffres
C0130	Type de code d'identification de l'entité du groupe	<p>Indiquer le type de code utilisé dans la rubrique «Code d'identification de l'entité du groupe»</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 – LEI 2 – Code spécifique
C0140	Échéance (côté actifs) / Validité (côté passifs)	<p>Indiquer le code ISO 8601 (AAAA-MM-JJ) de la date d'échéance des passifs et de la date de validité des passifs. Indiquer une date fixe pour la date d'échéance des actifs ou la date de validité des passifs, qui doit être comprise comme soit la date d'expiration du contrat, soit le dernier point de flux de trésorerie prévu, selon que l'une ou l'autre date est antérieure.</p> <p>Si plus d'une date d'échéance est applicable, indiquer chaque date d'échéance sur une ligne distincte.</p>
C0150	Valeur de l'exposition	<p>Valeur Solvabilité II de l'exposition à la date de déclaration pour les expositions figurant au bilan (codes 1 à 8 en C0050), ou valeur maximale possible, si possible, indépendamment de leur probabilité de réalisation, pour les éléments de hors bilan (codes 9 à 10 en C0050).</p> <p>Cela s'applique également aux contrats de réassurance:</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour la réassurance cédée, déclarer les montants recouvrables au titre de la réassurance; - pour la réassurance acceptée, déclarer les montants des provisions techniques.
C0160	Monnaie	Indiquer le code alphabétique ISO 4217 de la monnaie initiale de l'exposition.
C0170	Montant maximum à payer par le réassureur	Ne s'applique que si l'exposition est «Actifs – réassurance»: au cas où le réassureur doit effectuer un paiement résultant d'un contrat de réassurance, il s'agit du montant maximal à payer par le réassureur à l'autre partie au contrat, en tenant compte des particularités du contrat de réassurance.